

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-11(RAJ)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

Date de convocation : 14 mai 2014

Nombre d'élus en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Votants : 10

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille quatorze et le 27 mai, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, André LAURENS, René MASSETTE, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Pierre POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 19 février 2014

Le Président FIAERT expose :

Le compte rendu de la réunion du 19 février 2014 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée délibérante doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



CONSEIL D'ADMINISTRATION



**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU 19 FEVRIER 2014**

A vertical barcode on the right side of the page, containing numerical data. The numbers are arranged in a grid-like pattern, with some numbers appearing in two columns. The numbers include: 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

REUNION DU CASDIS DU 19 FEVRIER 2014

ORDRE DU JOUR

- | | |
|----------------|---|
| Rapport n°1 | Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2013 |
| Rapport n°2 | Renouvellement des membres du Conseil d'Administration – répartition des sièges et nombres de suffrages |
| Rapport n°3 | Création de poste de vacataires saisonniers affectés au centre d'incendie et de secours de Gréoux les Bains – mois de juin et de septembre – et répartition des effectifs vacataires saisonniers – été – hiver |
| Rapport n°4 | Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts |
| Rapport n°5 | Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de la validation des acquis de l'expérience des Sapeurs-Pompiers Volontaires |
| Rapport n°6 | Modalité de calcul des subventions versées aux associations |
| Rapport n°7 | Vente de matériels et de véhicules |
| Rapport n°8 | Vente et achat d'un véhicule entre l'ECASC et le SDIS des Alpes de Haute-Provence |
| Rapport n°9 | Attribution de marchés publics |
| Rapport n°10 | Convention de mise à disposition de moyens de secours du SDIS au pied des domaines skiables en cas de carence d'ambulanciers privés |
| Communications | Classement du SDIS des Alpes de Haute-Provence en SDIS de 4 ^{ème} catégorie

Liste des marchés publics conclus sur l'exercice 2013 (article 133 du Code des marchés publics) |

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Fernand DYEN, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Felix MOROSO, Pierre POURCIN, Paul ROUCAUD, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur par suppléance du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Capitaine Denis PARET, représentant les SPP officiers,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP.

Etaient excusés :

Madame Martine CARBONNEL, Messieurs Paul AUDAN, Christophe CASTANER, Bernard JEANMET-PERALTA, René MASSETTE, Gilbert SAUVAN,

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,

Le Lieutenant Laurent MAGNAN, représentant des SPV officiers,

Le sergent Mathieu GUIEYSSE, représentant des SPP non officiers,

Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale,

Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques du Conseil Général.

Assistaient également à la réunion :

M. François AMBROGGIANI, sous-Préfet de Forcalquier

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30. Monsieur ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, le Président adresse ses remerciements à Monsieur le Sous-Préfet pour sa présence aujourd'hui, celui-ci étant amené à poursuivre sa carrière à Alès.

Monsieur le Sous-Préfet excuse Madame le Préfet de son absence et remercie Monsieur le Président. Il indique combien il est agréable et réconfortant de mesurer la haute technicité et l'engagement en terme de sécurité du service d'incendie et de secours et prend part aux circonstances douloureuses et tragiques qui se sont déroulées dans le passé.

Rapport n°1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 10 décembre 2013

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observation il est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration – répartition des sièges et nombres de suffrages

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il remercie, au nom du Conseil d'administration, les membres qui ne se représentent plus aux élections municipales pour leur présence et le travail fourni au sein des différentes instances du Service départemental d'Incendie et de Secours durant ces dernières années.

Il indique que, concernant la répartition des nombres de suffrages, le choix d'utiliser dans les calculs la population DGF correspond à une continuité du système qui a été adopté jusqu'à présent.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Création de postes de vacataires saisonniers affectés au centre d'incendie et de secours de Gréoux les Bains – mois de juin et septembre – et répartition des effectifs vacataires saisonniers – été – hiver

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport. Il précise que cette répartition traduit la volonté d'adapter les effectifs à la présence réelle touristique le long de l'année.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention de formation aux feux en espaces clos et semi-ouverts

Monsieur DYEN présente ce rapport.

En l'absence d'observation le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Désignation des membres du Conseil d'Administration à la Commission Départementale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de la validation des acquis de l'expérience des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

Monsieur ARNAUD se fait préciser que cette désignation sera reprise après les élections.

Monsieur REY demande si la présence de l'Union Départementale à cette commission a été formalisée par la réglementation.

Le Président de l'Union Départementale indique qu'en l'absence d'évolution des textes réglementaires, de nombreux SDIS ont intégré dans leur délibération la présence de l'Union Départementale.

Le Président FIAERT demande que la présence de l'Union Départementale, en tant que partenaire, figure dans la délibération.

Le rapport et la proposition sont mis aux voix et sont adoptés à l'unanimité.

Rapport n°6 : Modalité de calcul des subventions versées aux associations

Le Vice-Président AUBERT présente ce rapport.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Monsieur ARNAUD intervient au nom de l'Amicale des Rugbymen Sapeurs-Pompiers. Il rappelle que les subventions antérieures s'élevaient à 1.000 € annuellement. Ce montant permettait de prendre en charge une grande partie des déplacements lors du tournoi national, l'association ne pouvant utiliser les véhicules du SDIS pour cette manifestation. Au regard de la proposition faite aujourd'hui, il lui semble difficile d'assurer les déplacements et rappelle que lors de cette manifestation, ces sportifs sont le porte-drapeau du SDIS des Alpes de Haute Provence.

Le Président FIAERT indique que le SDIS a revu sa politique de subventions et s'est orienté vers une augmentation de la subvention de l'œuvre des pupilles orphelins et le fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France au regard des actions menées par cette association.

Il propose de maintenir le rapport en l'état et propose que ce dossier soit revu à un prochain Conseil d'Administration afin que les dépenses liées au tournoi national soient supportables par l'Amicale des Rugbymen Sapeurs-Pompiers.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Vente de matériels et de véhicules

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

Monsieur ROUCAUD et les Vice-Présidents ROUX et AUBERT demandent s'il n'est pas plus judicieux de donner du matériel informatique à des associations, au regard de leur valeur vénale.

Le Président FIAERT propose de maintenir l'ensemble des ventes prévues qui se dérouleront au mois de mars prochain. Un état des ventes sera fait pour le prochain Conseil d'Administration. Il demande aux membres du Conseil d'Administration de recenser des associations qui seraient demandeuses de ce type de matériel.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Vente et achat d'un véhicule entre l'ECASC et le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Monsieur SARDELLA présente ce rapport.

Monsieur MOROSO se fait préciser que l'ECASC s'est porté acquéreur en toute connaissance de l'état du véhicule.

En l'absence d'observation complémentaire, le Président FIAERT met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Attribution de marchés publics

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il indique que les marchés viennent d'être attribués par la Commission d'Appel d'offres qui s'est tenue le jour même à 13 h 45.

Monsieur REY demande si tous les lots relatifs au marché de carburant ont été attribués. Le Président répond que quatre lots restent encore en souffrance ; des recherches sont menées par les différents services du SDIS afin de pouvoir trouver une solution.

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

En l'absence d'observation complémentaire, le Président FIAERT met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°10 : Convention de mise à disposition de moyens de secours du SDIS au pied des domaines skiables en cas de carence d'ambulanciers privés

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Monsieur ROUCAUD demande si les tarifs d'intervention sont identiques à ceux pratiqués par les ambulanciers privés.

Le Lieutenant-Colonel CARRET rappelle que les pompiers n'interviennent qu'en cas de carence des ambulanciers privés, qu'ils prennent en charge la victime au pied des pistes jusqu'à un cabinet médical et enfin que les tarifs d'intervention sont équivalents.

Au terme de cette intervention, le Président met le rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Communications :

Classement du SDIS des Alpes de Haute Provence en SDIS de 4^{ème} catégorie

Le Président FIAERT informe les membres du CASDIS que notre établissement vient de passer de 5^{ème} en 4^{ème} catégorie, par arrêté du 26 décembre 2013. Cette évolution est la juste reconnaissance administrative d'une réalité démographique, financière et de terrain. Ce nouveau classement offre la possibilité de nous comparer à de nouvelles structures relevant de cette catégorie et donne des perspectives d'évolution pour la structure.

Monsieur MOROSO désire savoir si cela se traduira par des subventions plus importantes.

Le Président FIAERT indique qu'il ne perd pas espoir que l'établissement perçoive des subsides de l'Etat.

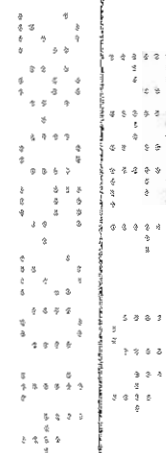
Liste des marchés publics de l'exercice 2013

Le Président FIAERT présente cette communication qui n'a amené aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président FIAERT profite de la présence de tous pour adresser ses félicitations au corps départemental ainsi qu'aux partenaires de la sécurité civile, aux communes et associations qui ont œuvré dans le cadre de l'accident d'Annot.

Monsieur BALLESTER se joint au Président FIAERT pour remercier en premier les pompiers d'Annot qui sont intervenus extrêmement rapidement et ont permis que ce grave accident soit géré dans de bonnes conditions.

Le Vice-Président ROUX prend la parole en tant que représentant du Président de la Région pour adresser ses plus grands remerciements à tous pour les actions entreprises ainsi qu'aux sapeurs-pompiers pour leur efficacité malgré des conditions climatiques défavorables, qui ont permis de mettre à l'abri les personnes sinistrées lors cet accident. Il remercie également le Conseil général, les services de l'Etat qui ont collaboré avec la Région pour trouver des solutions pour le Chemin de Fer de Provence. Il adresse toutes ses



condoléances aux familles qui ont perdu un proche dans cet accident avec une pensée particulière pour les habitants de la commune du Fugeret.

Monsieur SARDELLA souhaite profiter de la présence de Monsieur le Sous-Préfet pour lui faire part de l'inquiétude des élus de la vallée quant à l'arrêt des transports routiers et ferroviaires à l'approche des vacances scolaires. Il craint que la baisse de fréquentation touristique ne se traduise par la faillite de certains.

Monsieur le Sous-Préfet indique que l'Etat étudie toutes les pistes qui peuvent être mises en œuvre pour favoriser une reprise des lignes et tout en s'entourant des expertises nécessaires et en faisant acte de prudence. Il souligne que cet accident a été l'occasion de démontrer la compétence des actions des pompiers du département qui ont œuvré pour rétablir un retour vers une vie normalisée.

Monsieur BALLESTER fait part d'informations de dernière minute : priorité a été donnée à la réouverture de la route qui devrait se faire à la fin du mois de février. Les interventions sur les locomotives endommagées se dérouleront ultérieurement.

Le Président FIAERT cède la parole à Monsieur le Sous-Préfet afin de conclure les travaux de la séance du Conseil d'Administration.

Monsieur le Sous-Préfet tient à signaler que la concertation entre ceux qui veillent à la destinée de chacun et les représentants de la puissance publique porte de bons fruits. Il remercie encore une fois les pompiers pour l'engagement et les risques pris chaque jour lors de leurs interventions.

Au terme de ces interventions le Président FIAERT lève la séance à 15 heures 30.

Le secrétaire de séance



Jean ARNAUD

Le Président du CASDIS



Claude FIAERT

